

OD
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE NATIONAL DE L'INFORMATION,
DE L'ORIENTATION SCOLAIRE ET
PROFESSIONNELLE, ET DES BOURSES

DIRECTION DES BOURSES ET DES AIDES
FINANCIERES



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

Ouagadougou, le

22 FEV 2021

N°2021

/MESRSI/SG/CIOSPB/DBAF/OGD

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI) a l'honneur de porter à la connaissance des étudiants en **master 2, en ingénierat 2 et 3 au Burkina Faso** qu'ils peuvent déposer leurs dossiers de candidature à la bourse nationale au titre de l'**année académique 2020-2021** au Centre national de l'Information, de l'Orientation Scolaire et Professionnelle et des Bourses (CIOSPB).

Le nombre de bourses disponibles est de :

- **Vingt-cinq (25)** pour les études en master 2 ;
- **Quinze (15)** pour les études en ingénierat 2 et 3.

I- MODALITES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Les bourses nationales pour les études au Burkina Faso sont attribuées dans les limites par le décret n°2017-1246/PRES/PM/MESRSI/MINEFID/MFPTPS/MJFIP/MAECBE portant définition des divers régimes d'aides, de bourses d'études et de stages et fixation de leurs modalités de contingentement, aux étudiants de nationalité burkinabè remplissant les conditions suivantes :

1- Pour les études en deuxième année de master

- avoir au moins une moyenne générale de 12,50/20 en première année de master ;
- avoir **29 ans** au plus au 31 décembre 2020, au regard des retards académiques au lieu de **28 ans**.

2- Pour les études en deuxième année d'ingénierat

- avoir au moins une moyenne générale de 12,50/20 en première année d'ingénierat;

- avoir **28 ans** au plus au 31 décembre 2020, au regard des retards académiques au lieu de **27 ans**.

3- Pour les études en troisième année d'ingénieur

- avoir au moins une moyenne générale de 12,50/20 en deuxième année d'ingénieur ;
- avoir **29 ans** au plus au 31 décembre 2020, au regard des retards académiques au lieu de **28 ans**.

II- COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature à la bourse doit comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite, mentionnant clairement les coordonnées (adresse, tél., E-mail) du postulant timbrée à 200 F (timbre fiscal) adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité burkinabè ;
- une fiche technique à renseigner (à retirer au CIOSPB) ;
- les copies légalisées des derniers relevés de notes ;
- une attestation d'inscription ou de pré-inscription au titre de l'année 2020-2021.

Les dossiers de candidature sont recevables **du 02 au 16 mars 2021 à 14 h 30 mn.**

NB : Tout dossier incomplet est irrecevable.

**P/le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général**



Pr Mahamadou SAWADOGO

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques